

# Entre droit contrainte

L'acquisition de la langue du pays d'accueil par les migrants est devenue l'objet de nombreuses interventions publiques. Ainsi, plusieurs pays européens pensent instaurer une formation linguistique obligatoire pour les nouveaux arrivants. Parallèlement, les migrants installés seraient encouragés à améliorer leurs connaissances parfois insuffisantes de la langue d'accueil. L'enjeu n'est pas seulement linguistique mais politique. En effet, certains analystes voient dans cette politique un retour des thèses assimilationnistes.

Les premières réflexions scientifiques sur la formation linguistique des migrants datent du début des années 1970, soit une décennie après le recrutement massif de la main-d'œuvre étrangère. La tâche ne relevait pas de la responsabilité des pouvoirs publics. Elle incombait plutôt aux entreprises privées, soucieuses de bonne communication dans l'entreprise, aux institutions caritatives et syndicales et, bien entendu, aux migrants eux-mêmes.

C'est seulement depuis les années 1990 que l'apprentissage de la langue d'accueil a fait l'objet d'interventions publiques. Quels sont les motifs qui ont incité les pouvoirs publics à intervenir dans un domaine qu'ils avaient relégué précédemment aux entreprises, aux organismes caritatifs et aux syndicats? Et quels sont les enjeux liés à cette évolution?

## Langue et intérêt public

Différents phénomènes peuvent nous aider à comprendre les motifs d'intervention des pouvoirs publics au sujet de la formation linguistique des migrants.

Le premier phénomène est, à partir de la seconde moitié des années 1970, l'installation permanente et non plus provisoire des migrants dans les pays d'accueil. Ce changement a été à l'origine des premières initiatives en faveur des cours de langue; la pratique de la langue d'accueil étant considérée comme l'une des clés de l'intégration sociale.

Le second phénomène est de nature économique. Lors des périodes de récession, les migrants sont les premiers touchés par le chômage. La réintégration et le recyclage sur le marché du travail ont rendu incontournable la formation linguistique des migrants.

# commun et politique

49

Le troisième phénomène est la continuité de la migration. Elle se poursuit en raison des réunifications familiales, des mariages et des flux migratoires de toute nature. Dès lors, l'acquisition de la langue d'accueil par les nouveaux arrivants s'impose comme une mesure adéquate permettant de mettre en marche le processus d'intégration.

Au-delà de ces motifs, il y a lieu de mentionner les réactions suscitées par certains événements ponctuels, par exemple l'assassinat du cinéaste hollandais Theo van Gogh par un migrant de la deuxième génération. A chaque occasion, les lacunes linguistiques des délinquants issus de l'immigration ont été mises en exergue pour illustrer les problèmes d'intégration.

## Convergences politiques et idéologiques en Europe

Les pays européens adoptent peu à peu une orientation commune face à l'encouragement linguistique des migrants. Introduit pour la première fois aux Pays-Bas en 1998, le «contrat d'intégration» est devenu la règle dans plusieurs pays. Ce contrat, que chaque nouveau venu originaire d'un pays non-européen est tenu de conclure avec le pays d'accueil, a pour objectif de le rendre autonome, c'est-à-dire non-dépendant de l'aide sociale. Sur le plan linguistique, il prévoit le droit à un cours de langue gratuit et obligatoire. S'inspirant du modèle néerlandais, la France et l'Allemagne ont également introduit l'obligation de suivre un cours de langue financé par les pouvoirs publics.

Le volet linguistique du contrat d'intégration reflète un changement d'orientation politique et idéologique en matière d'intégration, un changement dont les conséquences présentent des enjeux qui ne se limitent pas à la simple question de la langue.

Sur le plan politique, nous assistons au développement d'une politique active qui présente quatre caractéristiques majeures:

■ l'enseignement de la langue d'accueil apparaît comme un droit commun dont l'usage a un caractère obligatoire. La violation ou l'interruption de cette obligation est frappée par diverses sanctions telles que l'allongement de la durée du séjour requise pour la naturalisation ou le retrait du permis de séjour.

■ l'objectif principal n'est plus l'apprentissage linguistique en soi, éventuellement coupé des contacts sociaux, mais bien la mise en place d'un instrument au service d'une insertion planifiée des migrants, en particulier dans le domaine professionnel.

■ de par leur professionnalisation, l'organisation et la mise en œuvre des formations linguistiques sont de moins en moins le fait des organismes caritatifs ou assimilés.

■ l'enseignement de la langue d'accueil en tant que «langue seconde» se fait selon une méthode pédagogique originale, adaptée aux besoins des migrants. Les enseignants sont formés dans ce but.

Cette nouvelle orientation politique basée sur une logique contractuelle est sans doute une contribution importante à l'intégration linguistique des migrants. Elle est également la preuve que l'idée de l'intégration linguistique est partagée et souhaitée tant par le pays d'accueil que par les migrants. Néanmoins, elle suscite quelques problèmes de nature normative. Obliger quelqu'un à apprendre une langue entre en conflit avec le principe libéral selon lequel un individu est libre de ses choix. Par ailleurs, les sanctions prévues en cas de violation ou

d'interruption du contrat (retrait du permis de séjour, etc.) semblent disproportionnées par rapport au «délit» commis. Des mesures de compensation et d'incitation seraient donc peut-être plus utiles pour atteindre l'objectif de l'intégration linguistique.

Quant à la dimension idéologique de cette nouvelle orientation, l'idée de «l'incapacité» ou de «l'absence de volonté» des migrants à apprendre la langue du pays est souvent mise en avant comme argument fondamental par les promoteurs des contrats d'intégration. Les experts sont d'avis que cela ne recouvre que très partiellement la réalité et considèrent la formation linguistique obligatoire comme un retour des thèses assimilationnistes. La question qui se pose est de savoir pourquoi ces thèses, discréditées par les scientifiques, ayant perdu politiquement leur légitimité, réapparaissent dans les discours publics.

La réaction des sociétés d'accueil face au dysfonctionnement observé du modèle classique d'assimilation linguistique entre générations migrantes peut être une explication convaincante. Selon ce modèle, la première génération affiche un déficit linguistique important dans la langue d'accueil mais transmet à ses enfants ses compétences dans la langue d'origine. Cette seconde génération affiche un bilinguisme «réduit» et ne réussit plus la transmission de la langue d'origine à la troisième génération. Cette dernière est alors complètement assimilée linguistiquement car elle ne maîtrise plus que la langue d'accueil.

Actuellement, ce schéma ne fonctionne plus pour plusieurs raisons, parmi lesquelles le contexte transnational et les effets du multiculturalisme sur la deuxième génération. D'une part, le développement de la technologie, notamment dans les communications et dans les transports, a créé des conditions simples et bon marché de rapprochement tant physique que linguistique avec le pays d'origine. D'autre part, le multiculturalisme a permis à la seconde génération de non seulement prendre conscience du patrimoine linguistique des parents mais aussi à le préserver. Ainsi le processus de l'assimilation linguistique de la troisième génération ne se fait plus que partiellement, voire plus du tout.

Aux yeux des défenseurs des principes assimilationnistes, il faudrait rétablir le schéma classique de cette évolution linguistique. Selon eux, la diversité linguistique actuelle pourrait menacer l'unité nationale et la stabilité politique du pays, d'où la justification de rendre obligatoire l'apprentissage d'une langue d'accueil officielle.

**Bülent Kaya, politologue diplômé, est collaborateur scientifique auprès du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population SFM à Neuchâtel. Il est spécialisé dans la recherche sur l'intégration linguistique des migrants.**

En étudiant l'histoire de la construction nationale en Europe, cette tendance assimilationniste peut aisément être comprise. En effet, les démocraties libérales ont, au cours de leur histoire, adopté une série de mesures politiques pour promouvoir une identité nationale, un sentiment d'appartenance à la nation et une langue commune. En général, l'objectif politique était de faire converger une langue avec l'identité nationale, notamment au niveau de l'éducation et de l'administration publiques. Plusieurs mesures politiques dans ce processus de construction de l'identité nationale, comme le service militaire obligatoire, la campagne d'alphabétisation, ont favorisé de l'homogénéité linguistique, même dans des sociétés marquées par une forte diversité linguistique. Selon cette perspective, promouvoir l'assimilation linguistique est indispensable pour parachever l'unité nationale et la cohésion sociale.

Ce projet de construction nationale est quelquefois assimilé à un impérialisme ou nationalisme linguistique caractérisé par des préjugés ethnocentriques. Nous supposons que ce phénomène historique a de nos jours encore une très forte influence sur les attentes des sociétés d'accueil quant à l'intégration linguistique des migrants et, parallèlement, sur la dévalorisation des langues d'origine des migrants.

## Le cas de la Suisse

En Suisse également, le concept de contrat d'intégration est débattu publiquement. Il a été récemment inscrit dans la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne l'ont également intégré dans leurs lois cantonales sur l'intégration. En se dotant d'un programme d'intégration, opérationnel depuis 2000, la Confédération intervient dans le domaine de l'intégration, en principe de la responsabilité des autorités locales. La promotion de la communication linguistique constitue l'un des points essentiels du programme fédéral actuel. Ce programme ne prévoit aucun droit à la formation linguistique. Il vise à subvenir entre autres les activités favorisant l'apprentissage des langues nationales pour un «public difficilement accessible». Les formations sont en générale gratuites et la participation n'est pas obligatoire.

Loin d'une politique active, il s'agit plutôt d'un programme d'incitation et de soutien des efforts en matière d'intégration linguistique dans les cantons et les communes. Cependant, en l'absence d'un concept fédéral en matière de langues, il manque une orientation claire quant à l'intégration linguistique. L'objectif en est l'acquisition de connaissances de base et n'est pas directement lié à l'intégration professionnelle, contrairement à ce que prévoient les contrats d'intégration.

Le référentiel idéologique de la pratique suisse en matière d'intégration linguistique des migrants se caractérise, comme celui d'un Etat-nation, par une approche assimilationniste. Néanmoins, il n'est pas le produit d'un processus de construction de l'Etat-nation au sens classique du terme, les termes de «nation suisse» et de «langue commune» étant absents de la conscience

## **Sprache als Politikum**

identitaire collective des Confédérés, basée avant tout sur la volonté politique des citoyens et la reconnaissance du fédéralisme.

De ce fait, le référentiel idéologique de la tendance assimilationniste en Suisse doit être recherché plutôt au niveau local. Grâce au système de territorialité, c'est à ce niveau que sont prises les décisions linguistiques les plus importantes et que les facteurs linguistiques apparaissent comme déterminant l'identité et la perception de l'appartenance. En Suisse, le plurilinguisme officiel au niveau national est renforcé par le monolinguisme régional: chaque canton fonctionne selon le modèle d'une langue commune, propre à la philosophie de l'Etat-nation, c'est pourquoi, les régions linguistiques sont officiellement fermées à la pluralité linguistique. Contrairement au niveau national, le référentiel local ne s'inspire pas de l'unité dans la diversité, mais plutôt d'une approche orientée vers la préservation de l'homogénéité linguistique et identitaire locale.

Les pratiques cantonales de naturalisation constituent l'expression la plus marquante de l'importance de l'homogénéité linguistique et culturelle dans les identités locales. Des recherches scientifiques montrent que, contrairement à la définition politique de l'intégration au niveau fédéral, l'appartenance à la communauté locale se réfère à une conception ethnoculturelle: l'assimilation du mode de vie, des coutumes et des valeurs culturelles de la communauté locale sont en général les conditions requises pour être naturalisé. Et pour une grande partie des services cantonaux de naturalisation, c'est la connaissance de la langue du lieu de résidence qui démontre l'intégration, voire l'assimilation, du candidat à la communauté locale.

### **Vers une gestion globale de la diversité linguistique**

Il n'est ainsi pas exagéré de dire que, quels que soient les motifs de leur intervention publique, les sociétés d'accueil se trouvent devant un défi, celui de la gestion de la nouvelle diversité linguistique issue de l'immigration. La question de l'intégration linguistique des migrants ne peut être appréhendée qu'en la situant dans les conditions sociales et politiques qui l'entourent. Quelle diversité linguistique doit être défendue, voire développée, sur le plan collectif? Quelle place doit-on attribuer aux langues de l'immigration dans nos sociétés? Comment peut-on concilier au mieux la construction de l'identité nationale, locale et ethnique avec la diversité linguistique? Parallèlement aux discussions concernant les langues nationales, ces questions devront faire l'objet d'une réflexion approfondie pour déterminer les orientations à donner à une future politique linguistique de la Suisse.

***Die Sprache nimmt in der Debatte um die Integration von Zugewanderten einen wichtigen Platz ein. In einigen europäischen Ländern müssen die neuzugezogenen Migranten, jene von ausserhalb der EU, einen Sprachkurs besuchen, und eine Einbürgerung erfolgt nur nach bestandenem Sprachtest. Dass sich die staatlichen Behörden stärker für die Integration engagieren, lässt sich vielerorts mit Schwierigkeiten bei der beruflichen Integration und mit Sprachproblemen bei schon länger im Land lebenden Migrantinnen und Migranten erklären. Die Aufforderung zum Sprachen Lernen hat aber auch eine politische Komponente. Einige Analysten sehen darin gar assimilatorische Tendenzen.***